

CTM du 5 septembre 2013

Déclaration préalable CFDT

Dans son discours, lors de sa visite de l'administration centrale, le ministre nous salue comme si nous étions invités. Malgré nos recherches, aucune trace d'une invitation n'a été retrouvée. Nous n'y étions donc pas et n'avons pu prendre connaissance de son discours qu'après coup.

Dans les derniers éléments de ce discours M. le ministre de l'écologie exprime le souhait que le dialogue social se renforce « encore » dans notre ministère. Nous ne pouvons que soutenir ce souhait, même si pour le moment nous n'avons pas encore pu en discuter avec lui, et si nous sommes toujours en attente d'un protocole d'accord sur le sujet pourtant inscrit à l'agenda social.

Au passage, le ministre souligne votre engagement, M. le SG et celui de votre voisin DRH sur le sujet. Il appelle les DG, en quelque sorte, à suivre votre exemple. Là aussi, il n'a pas tort, et nous l'avons déjà dit dans cette instance. Oui, nous regrettons les faiblesses en la matière des directions de métiers et dénonçons encore trop souvent la faiblesse de leurs études d'impacts.

Le dialogue social doit apporter quelque chose en plus ; pour cela, il doit être alimenté de tous les documents et études utiles. Nous sommes prêts, quant à nous, à ce dialogue mais nous devons, encore, trop souvent, attendre, ne rien voir venir, puis travailler dans la précipitation. Les sujets à l'ordre du jour en apporteront encore pour certains la preuve.

Oui, il y a des progrès mais il n'en est pas moins vrai, y compris sur les sujets du SG et de la DRH, que nous souffrons de délais sur des questions essentielles (effectifs, recrutements, missions/moyens avec des abandons comme sur l'ADS et l'ATESAT, gestion des personnels, carrières) des engagements non tenus et des décisions sans cesse reportées (taux promus sur promouvables, productions d'études et d'argumentaires à partir d'états des lieux partagés comme pour la catégorie C).

Vous avez pu entendre l'intervention des représentants du corps des SACDD et leur répondre en direct. J'ajouterais sur les points qu'ils ont développé, en rappel, car je l'ai déjà dit dans cette enceinte, que pour la CFDT nous déplorons et regrettons le rôle de censeur exercé tant par la DGAFP que le budget sur les décisions de nos ministères. La plupart du temps ces censures de gestion ou statutaires tirent d'ailleurs plutôt vers le bas comme récemment sur le dossier du CIGeM des attachés, sur les CAP des adjoints, TSDD ou SACDD et, là encore, sur les ratios promus sur promouvables. Les ministères doivent conserver des marges de manœuvre sur ces questions et être en capacité de répondre à nos exigences argumentées. Elles tiennent compte des spécificités de nos ministères, de la situation particulière d'un certain nombre de corps et de leur environnement. D'ailleurs nous nous interrogeons sur cette censure à géométrie variable suivant les ministères. Il nous semble que du côté de ceux de l'économie et des finances il y ait bien plus de liberté.

Mais le dialogue social s'inscrit aussi dans les choix budgétaires qui se mettent en œuvre et qui sont loin de nous rassurer : le président Hollande s'était engagé, pendant sa campagne, à ce qu'il n'y ait pas de diminution de l'emploi dans la fonction publique de l'État. Déjà en 2013, l'emploi dans la FPE diminuait de plus de 1000 ETP. À la lecture des quelques commentaires du projet de budget 2014, le total des créations et des suppressions d'emplois ne s'équilibrera pas : 12 261 créations d'emplois, principalement dans l'éducation nationale et 13 712 suppressions d'emplois, soit encore un solde négatif de 1 451 emplois ; la situation s'aggrave.

Notre inquiétude est grande sur le devenir du service public et notamment dans nos ministères : 2 093 emplois en moins pour les ministères pilotés par des mousquetaires (1 794 pour MEDDE et METL) seront supprimés. Et le discours du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie précité n'est pas de nature à nous rassurer : contrairement à ce qu'affirme le ministre qui énonce « qu'une ambition politique ne se résume pas à son budget », nous pensons, à la CFDT, que le budget est la traduction d'une ambition politique !

Nous comprenons ainsi qu'à défaut de moyens, le ministre fait de la communication !

Nous notons au passage une certaine contradiction dans ses propos, puisqu'il se réjouit plus loin de la participation du ministre des Finances à la conférence environnementale du 20 septembre pour parler de la transition écologique et de son financement, qui est bien sûr le nerf de la guerre.

Dans nos ministères, le nerf de la guerre, ce sont des moyens en moins pour la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique.

Alors passer des mots aux actes, comme le dit le ministre : oui ! Mais le ministre est très discret sur les actes ! La CFDT pourrait adhérer à la contribution commune des ministres Duflot, Martin, Le Foll et Canfin. Créer un million d'emplois dans la transition énergétique, nous sommes pour, augmenter le pouvoir d'achat en réduisant les dépenses contraintes sur la facture énergétique dans le logement ou le transport, nous sommes pour, mais encore une fois si le silence est grand sur les moyens des administrations pour la mise en œuvre de ces politiques, les actes montrent clairement les orientations négatives et font sens.

L'actualité sociale, c'est aussi, dans une période récente, l'annonce de nouvelles mesures sur le dossier des retraites. Certes, l'allongement de la durée de cotisation (43 ans pour la génération née en 1973) n'est pas une bonne nouvelle. Les cotisations patronales et salariales augmenteront entre 2014 et 2017. Les pensions des retraités seront revalorisées six mois plus tard. Ce sont les choix du gouvernement, pas ceux de la CFDT. La CFDT ne cache pas sa volonté d'une réforme plus importante de l'ensemble du système afin de redonner de la visibilité aux salariés et de lutter contre les inégalités.

Aussi, nous regrettons le manque d'ambition d'une réforme des retraites qui va de fait contre la réduction du temps de travail (on dirait la déclaration d'une ministre) : l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein est une décision qui touche au partage du temps de travail, puisque ceux qui ont un emploi vont travailler plus longtemps, et in fine cela rendra plus difficile l'accès à l'emploi de ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Alors, s'il faut vraiment travailler plus longtemps, pourquoi ne pas accompagner une telle mesure d'un abaissement du temps de travail tout au long de la vie active pour répartir le travail avec ceux qui n'en ont pas, et permettre à ceux qui vont travailler plus longtemps de le faire dans une bonne condition physique et intellectuelle !

La CFDT a pesé sur ce dossier des retraites et fait valoir un certain nombre de faits. Elle a obtenu des mesures de justice sociale : à l'évidence, il y aura une amélioration de certaines

situations injustes vécues par les femmes, les jeunes apprentis, pour ceux qui sont exposés aux travaux pénibles, les retraités modestes, les chômeurs, les personnes handicapées.

Je vous remercie

Réponses du secrétaire général Mazauric

Dans sa réponse courte aux déclarations des représentants des personnels, le secrétaire général a indiqué qu'il allait nous transmettre rapidement le rapport du CGEDD sur la catégorie C. Il en a pris connaissance fin juillet et pour lui il est remarquable, franc et sans concessions. Il apporte des éléments. Il s'est engagé à recevoir rapidement une délégation des représentants élus et des organisations syndicales en soulignant au passage que si nous avons décidé de solliciter l'inscription d'un tel point (situation des SACDD) à l'ordre du jour, il y aurait souscrit.

Sur le rapport du CGEDD, il indique, je l'ai demandé, je le mets sur la table en vous l'adressant au plus vite.

Sur la question des OPA et de leurs recrutements comme de leur avenir statutaire, le SG nous indique : nous avons répondu aux nécessités indiscutables de recrutement sur ces emplois. Sur l'avenir nous y travaillons encore pour assurer le changement de destin et de tonalité.

Sur nos interrogations sur les rôles et place de l'interministériel dans la préparation et la prise de décision, le SG nous affirme que rien de fondamental ne change. Il ajoute qu'il est équitable que chacun des ministères ne soit pas une entité autonome.

Sur ADS et ATESAT il répond que beaucoup a été dit mais que beaucoup reste à faire et à discuter. Le 11 juillet les DDT et DREAL ont été réunis et pris connaissance des éléments de cadres de garanties. Il conviendra que nous ayons avec DGALN et la DHUP une réunion spécifique à ce sujet et des rendez-vous réguliers en groupes d'échanges. Les modifications législatives seront dans le texte de la prochaine loi de finances, il y aura donc bien un débat démocratique et publique sur ces questions.

Nous sommes passés à l'examen de l'ordre du jour

Point n°1 : Approbation des procès-verbal du CTM

Les PV des 29 novembre 2012 et 13 décembre 2012 sont approuvés sans observation.

Point n°2 : Projet d'amendement législatif portant création de l'Agence Nationale chargée du Contrôle des organismes de Logement social (ANCOLS)

Intervention CFDT : Pour démontrer la réelle faiblesse, voire la faillite du dialogue social et l'absence de négociation sur ce sujet, la délégation CFDT a donné lecture de son intervention de mars 2011 après la sortie du rapport Baietto Besson. **Cette déclaration liminaire CFDT est jointe à ce présent compte rendu du CTM.** Par ailleurs, nous n'avons pas manqué de faire remarquer le doute instillé par le courrier des ministres, notamment sur la validité des textes présentés sur les aspects sanctions et suivi des suites. L'administration s'est voulue rassurante sur tout, et annonçait la négociation pour demain avec le préfigurateur en première ligne. Que ce soit sur la localisation, sur la cartographie des emplois, sur l'organisation, tout reste à faire et nous avons pour cela que la fin de l'année 2013 et l'année 2014.

Pour améliorer le texte de l'amendement et apporter de meilleures garanties aux personnels la CFDT avait adressé pas moins de 5 amendements (comité technique unique, présence au conseil d'administration, personnels non titulaires, extension des règles de déontologie au salarié privé (retiré en séance), cartographie des emplois et maintien des moyens). **Nous étions les seuls à déposer quelques amendements pour tenter de compenser l'absence de protocole d'accord négocié sur la mise en**

œuvre de la fusion et la création de la nouvelle agence fusionnant les services de la MIILOS et L'ANPEEC.

Nos amendements, tous non retenus par l'administration, ont permis d'éclairer quelques points sur nos exigences, d'engager quelques points de débats et porter assurément témoignages des insuffisances de la concertation et de la négociation sur ces sujets. Elle nous est promise, cette négociation, après la mise en œuvre législative. Nous serons attentifs à la nature et au contenu de cette négociation, dont les grandes lignes ont été tracées dans un courrier aux représentants des organisations syndicales de la part des deux ministres (METL et Finances). Ce courrier, daté du 2 septembre, nous est parvenu le 4 en pleine préparation du CTM. Il nous reste à l'approfondir dans toutes ses dimensions.

Les votes sont les suivants :

Contre : CGT/FSU/FO

Abstention : CFDT/UNSA

Point n°3 : Projet de décret relatif au Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Pour information : Le Secrétaire Général, Vincent MAZAURIC sera, à terme, le futur commissaire du gouvernement auprès du conseil d'administration du Cerema (cf. article 8 du décret) ; il "*assure la mise en cohérence de la position de l'État au sein du CA (...) et veille (...) aux intérêts dont l'État a la charge*".

Intervention CFDT : Notre déclaration liminaire CFDT est jointe à ce présent compte rendu du CTM.

En réponse aux interrogations sur les relations avec les collectivités, B. Larroutouros nous répond qu'il y travaille : à titre d'exemple, il vient de rencontrer l'élu local, président du CNFPT (centre national de formation de la fonction publique territoriale). Enfin, la réunion du comité de suivi, avec les représentants des associations de collectivités, ne devrait plus tarder. Néanmoins, il reconnaît que pour l'instant, l'interface avec les collectivités n'est pas complètement en place.

Sur le décret, après plus d'une heure et demie d'échanges entre syndicats et administration, le CTM passe en revue et vote sur les amendements au décret, présentés par les syndicats. Les deux amendements majeurs sont présentés respectivement par la CFDT et la CGT ; ils concernent le nombre de membres du Conseil d'Administration (CA). Le projet de décret en prévoit 17, dont cinq pour l'État et 4 pour les trois autres collèges (collectivités, personnes qualifiées, représentants du personnel - RP).

Les votes des amendements sont les suivants :

Vote sur l'amendement CGT sur le CA (visant à mettre tous les collèges à 5 membres au lieu de 4) :

Pour : CGT-FO-FSU

Ne prennent pas part au vote : CFDT et UNSA (Contrairement à CGT-FO-FSU, nous ne sommes pas opposés à ce que l'État, financeur du Cerema, ait un représentant de plus que les collectivités, ni à ce qu'il y ait un représentant du ministère du budget)

Vote sur l'amendement CFDT sur le CA (visant un tiers environ de RP et un nombre de 5 au lieu de 4) :

Pour : CFDT et UNSA

Abstention : FO

Ne prennent pas part au vote : CGT-FSU

Le secrétaire général, ayant entendu la demande des syndicats d'un nombre plus important de membres au CA et souhaitant éviter un vote UNANIME CONTRE le texte, propose d'ajouter un représentant supplémentaire à chacun des quatre collèges, soit un CA de 21 membres. Le représentant supplémentaire de l'État serait du Ministère de la Recherche ou de l'Enseignement supérieur ; celui des collectivités serait issu d'une autre association que les 4 déjà prévues.

Vote sur la proposition du secrétaire général sur la composition du CA à 21 membres :

Pour : UNSA

Contre : CGT-FSU

Abstention : CFDT et FO

La CFDT n'a pas voulu voter CONTRE pour saluer le geste d'ouverture de l'administration et ce, même si sa demande initiale d'un tiers de RP n'est pas satisfaite.

Les votes sur le projet de décret sont les suivants :

Pour finir, le secrétaire général met au vote l'ensemble du texte du projet de décret amendé avec sa proposition sur le CA à 21 membres :

Contre : CGT-FSU

Abstention : CFDT, UNSA, FO

Le projet de décret ainsi modifié devrait être transmis au Conseil d'État.

Point n°4 : Projet de dispositif d'astreinte national de l'information géographique et forestière

Actuellement, l'INGF n'a aucun moyen réglementaire pour mettre en place un système d'astreinte. L'Administration propose donc un projet de décret et d'arrêté portant, d'une part aux dérogations aux garanties minimales de durée de travail et de repos et, d'autre part pour application à l'aménagement et la réduction du temps de travail applicables à certaines catégories d'agents.

La rédaction imprécise des textes a nécessité une reprise en séance d'amendements portant notamment sur les articles 3 et 5 du projet décret. Nous vous communiquerons le texte définitif amendé dès que l'administration nous en aura rendu destinataires.

Votes sur le décret amendé :

Pour : CGT/FSU

Abstention : FO

CFDT/UNSA : Ne Prennent Part au Vote (les conditions de corrections en séance ne permettaient pas de prendre sérieusement part au vote!)

Votes sur l'arrêté :

Pour : CGT/FSU/CFDT/UNSA

Abstention : FO

Point n°5 : Paiement des frais de concours

En 2012, le projet de mutualisation des concours de la DGAFP a conduit à transférer la logistique de l'organisation des concours au ministère de l'Éducation Nationale. Le MEDDE/METL a donc adhéré à ce dispositif, prévoyant une contribution de 5 € pour frais de concours.

La CFDT considère que cette contribution n'est pas acceptable pour les examens et concours professionnels. Suite à notre intervention en son temps auprès du DRH, M. Cazottes, l'administration a alors décidé de reporter sa décision en 2013.

Par contre en séance, M. Mazauric, nous confirme qu'en 2013 la contribution au concours demandée aux agents sera prise en charge par notre ministère, au motif que cette mesure n'avait pas été annoncée. Par contre en 2014, le SG a confirmé que cette disposition, commune à tous les ministères, sera bien appliquée aux agents de notre ministère qui devront s'acquitter d'une contribution de 5 €.

Le prochain CTM aura lieu le 26 septembre et concernera notamment le Budget Primitif 2014, en présence de notre Ministre Philippe MARTIN.